

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2025\_C\_042**

**BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **28/03/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Total des votes</b>
<b>27</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>40</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Bertrand PICARD

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Ridwane ISSA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Jean-Marc PEQUIN donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Odile DAMOUR

**SECRETAIRE DE SEANCE :** **Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

**AFFAIRE - 2025\_C\_042**

**BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

La CIREST exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire. Le mode de gestion unique retenu est celui de la régie autonome.

Le Budget primitif 2025 de l'assainissement non collectif s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 516 000,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	483 700,00	483 700,00
Investissement	32 300,00	32 300,00
<b>TOTAL</b>	<b>516 000,00</b>	<b>516 000,00</b>

**SECTION D'EXPLOITATION**

**1/ Les dépenses d'exploitation**

Le Budget primitif 2025 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 483 700,00 €. Elles sont détaillées, par chapitre, dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure BP	Ev° BP/BP
011	Charges à caractère général	141 800,00	29 800,00	6%	-79%
012	Charges de personnel et frais assimilés	459 113,00	400 000,00	83%	-13%
65	Autres charges de gestion courante	5 550,00	5 500,00	1%	-1%
68	Dotations aux provisions	1 000,00	0,00	0%	-100%
67	Charges exceptionnelles	500,00	39 600,00	8%	7820%
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>607 963,00</b>	<b>474 900,00</b>	<b>98%</b>	<b>-22%</b>
042d	Opérations d'ordre transfert entre sections	3 600,00	4 600,00	1%	28%
023d	Virement	25 187,00	4 200,00	1%	-83%
<b>TOTAL</b>		<b>636 750,00</b>	<b>483 700,00</b>	<b>100%</b>	<b>-24%</b>

Les charges à caractère général (29 800,00€) intègrent les achats de fournitures, de petits équipements, les locations immobilières (locaux), les locations mobilières (véhicules), les dépenses de maintenance, de sous-traitance et les frais généraux du service (téléphone, ...).

Les charges de personnel (400 000 €) correspondent à la rémunération des agents affectés (en tout ou partie) à la régie de l'assainissement non collectif.

Les autres charges de gestion courante (5 550 €) concernent des redevances pour logiciels.

Les crédits au chapitre 67 (39 600 €) sont inscrits en prévision d'éventuelles annulations de titres de recettes émis sur exercices antérieurs pour les redevances du SPANC.

Enfin, les opérations d'ordre retracent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (4 200€) et les dotations aux amortissements des immobilisations (4 600 €). Il convient de mentionner que le transfert comptable des immobilisations communales reste à finaliser

avec les services de la Dgfp. Le montant de la revalorisation de la dotation aux amortissements sera alors intégré au budget.

## **2/ Les recettes d'exploitation**

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent à 483 700,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure BP	Ev° BP/BP
013	Atténuation de charges	1 400,00	0,00	0%	-100%
70	Ventes produits fabriqués, prestations	328 050,00	476 400,00	98%	45%
74	Dotations et subventions	300 000,00	0,00	0%	-100%
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>629 450,00</b>	<b>476 400,00</b>	<b>98%</b>	<b>-24%</b>
042r	Opérations d'ordre transfert entre sections	7 300,00	7 300,00	2%	0%
<b>TOTAL</b>		<b>636 750,00</b>	<b>483 700,00</b>	<b>100%</b>	<b>-24%</b>

Les ventes de prestations (ch. 70) correspondent aux recettes provenant des usagers pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif (476 400 €).

Enfin, opérations d'ordre entre sections (7 300 €) enregistrent la reprise des subventions transférables.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2025 à 32 300,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure BP	Ev° BP/BP
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	25 000,00	77%	-50%
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>50 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>77%</b>	<b>-50%</b>
040d	Opérations d'ordre transfert entre sections	7 300,00	7 300,00	23%	0%
<b>TOTAL</b>		<b>57 300,00</b>	<b>32 300,00</b>	<b>100%</b>	<b>-44%</b>

Les immobilisations corporelles (ch. 21) portent notamment sur l'acquisition d'ordinateurs fixes, de tablettes et des équipements divers pour le SPANC (25 000 €). Les opérations d'ordre entre sections (7 300 €) enregistrent la reprise des subventions transférables.

### 2/ Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 32 300,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2024	BP 2025	Structure BP	Ev° BP/BP
16r	Emprunts et dettes assimilées	28 513,00	23 500,00	73%	-18%
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>28 513,00</b>	<b>23 500,00</b>	<b>73%</b>	<b>-18%</b>
040r	Opérations d'ordre transfert entre sections	3 600,00	4 600,00	14%	28%
021r	Virement de la section d'exploitation	25 187,00	4 200,00	13%	-83%
<b>TOTAL</b>		<b>57 300,00</b>	<b>32 300,00</b>	<b>100%</b>	<b>-44%</b>

Un emprunt d'équilibre (ch. 16) a été inscrit à hauteur de 23 500 €.

Les opérations de transfert entre section concernent la constatation des amortissements comptables (4 600 €), et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (4 200 €).

Ainsi, le budget primitif de l'assainissement non collectif pour l'année 2025 s'élève, toutes sections confondues, à 516 000,00 € dont 483 700,00 € pour la section d'exploitation (94%) et 32 300,00 € pour la section d'investissement (6%).

- **VU** les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

- **VU** l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,  
14 « abstentions »**

- **D'ADOPTER** , au niveau du chapitre, le budget primitif 2025 du budget annexe de la régie de l'assainissement non collectif (SPANC).
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY